



Aide au départ en mini-camp

"séjours avec nuitées" - Eté 2025

Des bourses de 10 € par nuitée seront offertes aux jeunes de notre département pour aider leur départ en mini-camp

NB : Aide complémentaire de 10€ par nuitée pour les ALSH des centres sociaux

Concerne

- **Les jeunes domiciliés dans les Ardennes, exclusivement**
- Age : **moins de 18 ans**
- Durée des séjours : **compris entre 2 nuitée et 4 nuitées**
- Lieu des séjours : **en Ardennes** (*Les séjours dans les départements limitrophes seront non prioritaires et examinés en fonction des possibilités inancières disponibles en fin de saison et sans aucun engagement de notre part*)
- Les séjours devront bénéficier d'un **agrément Jeunesse et Sports** et être conduits par un **organisateur laïque** et à **but non lucratif**.
- Quotient familial maximum < **1500**.

Une procédure hyper simple mais à respecter absolument :

- Prendre connaissance du **Cahier des Charges** joint et le retourner complété et signé
- Attention : En cas de non-respect, possibilité de refus des aides
- Toute **correspondance doit se faire par mail** à contactjpa08@gmail.com de manière dématérialisée
- Un seul document échangé : Un **fichier EXCEL** qui doit rester en ce format.
- **A vous de vous organiser au niveau informatique.**
- Les **Bourses à destination des familles** seront versées, sous la forme d'un chèque global par séjour, aux Centres de Loisirs en septembre.
- **A vous de vous organiser pour gérer, selon votre statut, l'avance faite aux familles.**

Remarque importante : Les possibilités d'aides apportées par notre Projet aide au départ en mini-camp seront stoppées dès que notre Budget Prévisionnel sera atteint. Les dossiers seront honorés **dans l'ordre de leur communication à la JPA 08, quelles que soient les dates des séjours.**